



La Lettre

aux Partenaires

Édito

Avec le printemps est revenu le temps des jardins. Herbicides, insecticides, fongicides... Nos sociétés ont pris l'habitude de l'emploi de substances chimiques pour contrôler la pousse des végétaux, maîtriser les populations d'insectes, limiter les progressions des maladies et champignons de la flore... De multiples études, faits et désormais de décisions de justice accréditent la nocivité de ces produits. Il importe aujourd'hui de trouver de nouveaux modes de gestion de nos espaces verts et, plus largement, de notre patrimoine végétal. De plus en plus nombreux sont les jardiniers amateurs ou professionnels tout autant que les élus et agents des collectivités qui expérimentent puis adoptent des pratiques plus « douces ». Le PNR appuie ces initiatives, qui fleurissent un peu partout.

André ROUCH
Président du
Syndicat mixte du PNR

CESSONS DE NOUS EMPOISONNER



Avec le Parc, collectivités et jardiniers amateurs font la chasse aux pesticides !

En 2012, les jardiniers amateurs ont à eux seuls utilisé 4500 tonnes de pesticides, principalement des herbicides. Si un jardinier amateur sur 5 considère ces produits comme étant non dangereux, le danger est bien réel, tant pour la santé humaine que pour l'environnement, d'autant que le surdosage est fréquent dans les jardins : à l'hectare, ce sont les jardiniers amateurs qui répandent le plus de pesticides ! Le Parc naturel régional aide les particuliers et les collectivités à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires. Il leur propose des formations, des diagnostics, des plans de désherbage, des fiches détaillant les bonnes pratiques au jardin, etc.

DES COMMUNES DU PARC ÉCORESPONSABLES

Quel est l'intérêt pour une commune d'entretenir ses espaces verts sans pesticides ?

Réduire l'utilisation des pesticides permet de réduire la contamination des eaux superficielles et des cours d'eau. Cela permet de préserver la faune et la flore, et de réduire à terme les coûts liés à la production d'une eau propre à la consommation.

Que font les communes du Parc ?

Plusieurs communes se sont déjà lancées dans des démarches d'entretien d'espaces verts en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires.

La commune de Saint-Pierre-de-Rivière par exemple a aménagé les allées du cimetière avec un système d'alvéoles remplies de gravier afin de ne plus utiliser d'herbicides. Elle utilise le désherbage thermique pour l'entretien des espaces verts.

Comment le Parc accompagne-t-il les communes ?

Le PNR a édité un guide de recommandations pour aider les collectivités à entrer

dans des démarches « zéro-phyto » et de taille douce des végétaux. Ce guide donne des conseils pratiques d'aménagement des espaces publics, des conseils d'entretien des espaces verts et de taille douce des végétaux.

Il propose également aux communes volontaires de participer à une opération groupée de plans de désherbage afin de réduire l'usage de produits phytosanitaires.

Qu'est-ce qu'un plan de désherbage ?

Le plan de désherbage permet d'identifier et de hiérarchiser les zones à désherber en fonction du risque de transfert des pesticides vers les eaux superficielles. Une fois les zones localisées, il permet d'adapter les méthodes de désherbage en fonction du niveau de risque. L'objectif visé est le zéro pesticide sur les zones où le risque est le plus élevé.



M. Auriac utilisant un désherbeur thermique à St-Pierre-de-Rivière

3 communes peuvent encore se porter candidates jusqu'au mois de septembre. Les services du PNR se tiennent à votre disposition pour concrétiser votre projet zéro-phyto sur votre commune.

Contact : Luce Rameil

La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 dite loi Labbé prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

Le plan « Ecophyto national » prévoit de former et d'évaluer l'ensemble des professionnels utilisateurs de produits phytosanitaires. Les professionnels distributeurs de produits phytosanitaires doivent avoir obtenu le certificat « Certiphyto » depuis 2014 et les agents des collectivités territoriales doivent l'obtenir d'ici novembre 2015.

LA SANTÉ HUMAINE EN DANGER

L'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) publie de nombreuses études démontrant le lien entre exposition aux pesticides dans le cadre professionnel et augmentation du risque de contracter certains cancers, maladies neurologiques ou troubles de la reproduction. Par ailleurs, la population en gé-

ral est exposée de façon permanente et à faibles doses aux pesticides et à de nombreuses autres substances chimiques. Effet « cocktail » (mélanges de molécules) et multiplication des sources de pollution (air, eau, alimentation) augmentent selon les experts les risques liés à cette exposition.

Et que faire de vos bidons ou bouteilles de pesticides usagés ?

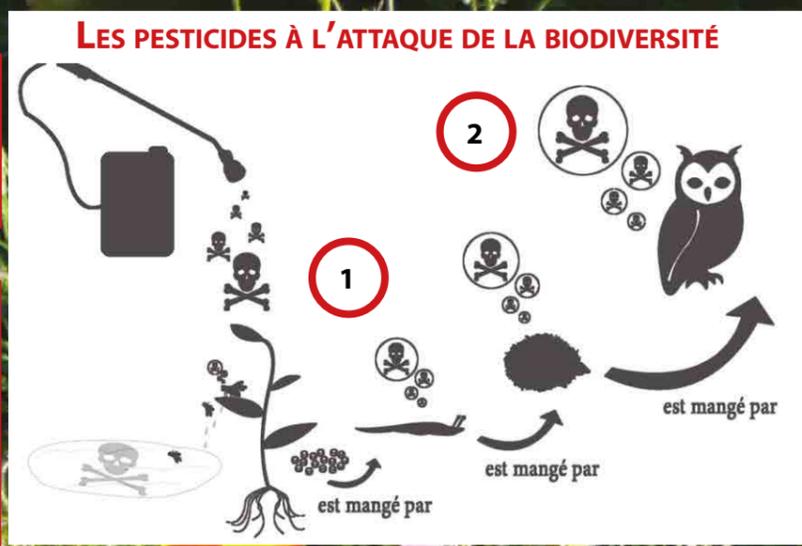
Il est interdit de jeter ces déchets à la poubelle : le traitement des déchets domestiques n'est absolument pas adapté à ces produits polluants. Vous pouvez les ramener chez le distributeur qui vous a vendu ces produits : il est dans l'obligation de les reprendre. Vous pouvez également contacter votre déchetterie pour connaître les conditions de récupération de ces déchets.



1 Les « mauvaises herbes » ciblées par les pesticides nourrissent de nombreux insectes. Sans cette source de nourriture, ils sont menacés de disparition. Or ces insectes sont bien souvent de précieux auxiliaires du jardinier !

2 Après les insectes, ce sont leurs prédateurs qui pâtissent de l'usage des pesticides : ils s'empoisonnent, les animaux placés tout en haut de la chaîne alimentaire concentrant les molécules toxiques qui provoquent infertilité ou décès prématurés. Privés des insectes qui constituent leur nourriture, certains oiseaux disparaissent également de nos jardins ! Or, ces prédateurs naturels réagissent plus rapidement que le jardinier pour réguler les indésirables en cas de réapparition.

Les coccinelles, qui aident le jardinier à réguler les populations de pucerons, souffrent de la destruction des orties, par exemple. Les abeilles et autres pollinisateurs sauvages s'empoisonnent en butinant les plantes traitées ou en buvant l'eau contaminée (rosée, flaques, mares...).



En règle générale, plus un écosystème est riche en espèces, plus il est capable de faire face aux perturbations et aux déséquilibres, qu'ils soient climatiques, liés aux maladies ou à l'attaque de ravageurs. En utilisant des pesticides, vous diminuez la diversité écologique du jardin, et donc sa capacité de résistance aux aléas.

UNE FORMATION SUR LES PRATIQUES ÉCO RESPONSABLES AU JARDIN POUR LES JARDINIERS AMATEURS

Le Parc et le SICTOM du Couserans ont co-organisé une formation de 3 jours à destination des particuliers, animée par Emmanuel Chemineau, de l'association Ariège agro-écologie.

Témoignage de M. Sébastien Bernard, conseiller municipal à Prat-Bonrepaux

Que vous a apporté cette formation ?
J'ai appris que le jardin était un système complexe, avec des êtres vivants qui interfèrent ensemble. Les produits phytosanitaires rendent le jardinage plus facile, mais en enlevant des « mauvaises herbes » ils enlèvent aussi des éléments qui sont

bons pour le jardin dans son ensemble. La formation était très concentrée et on a surtout appris des techniques de jardinage alternatif. Je me dis que ce qu'on a appris sur l'humus, les plantes associées, le paillage, justement, ça réduit les maladies ou les problèmes et du coup l'usage des pesticides aussi.

Allez-vous mettre en place des techniques que vous avez apprises au cours de la formation ?
Oui, par exemple, la pratique de la « butte auto-fertile », qui permet d'augmenter la saisonnalité des certains légumes tout en réduisant l'arrosage l'été. Cela a été testé



Jardins partagés à Saint-Girons

dans les jardins partagés de Saint-Girons. Je vais également pailler, à la fois pour m'éviter d'avoir à désherber, mais aussi pour ne pas avoir à arroser.

LES FICHES PRATIQUES DU PARC

Vous voulez « pailler au jardin » ou « jardiner responsable » ? Les fiches pratiques éditées par le Parc peuvent vous apporter quelques conseils simples à mettre en œuvre pour vous y aider. Vous pouvez les télécharger sur le site internet du PNR ou les commander au 05 61 02 71 69.



La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2022, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.



Dégustez les fromages Marqués au lait cru 100% origine Parc

Des tommes, des crottins, des camemberts, du fromage blanc, des yaourts... 11 éleveurs de vaches, de brebis ou de chèvres vous proposent des fromages et produits laitiers fermiers au lait cru. Le lait est produit exclusivement dans le Parc et issu d'élevages extensifs et respectueux de l'environnement, avec une alimentation des animaux garantie sans OGM. Transformés et affinés dans le Parc, ces produits sont disponibles directement chez les producteurs, sur les marchés et dans les commerces locaux. La liste des producteurs et lieux de vente est disponible sur le site internet www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Contact : Julien Viaud



**Des randonnées
Marque Parc
pour découvrir le
bouquetin**

Cet été, vous pourrez aller à la rencontre des bouquetins réintroduits dans les Pyrénées Ariégeoises en participant aux nouvelles randonnées Marque Parc. Les prestations Marque Parc seront garantes d'une observation respectueuse de leur tranquillité. Vous aurez de plus l'occasion de déguster de bons produits locaux, de rencontrer des pyrénéens passionnés, de participer à une randonnée qui ne laissera pas de traces dans la montagne... le tout accompagnés par des professionnels engagés !

Contact : Laure Letard

**5ème édition du Concours
des Prairies Fleuries : ins-
crivez-vous avant le 31 mai**



En 2015, ce concours qui fait désormais partie du Concours général agricole se déroulera dans le Vicdessos et le Tarasconnais. Les éleveurs souhaitant y participer doivent s'inscrire auprès du Parc avant le mois de juin. Un jury composé d'experts en agronomie, élevage, écologie et apiculture visitera chaque parcelle pour décerner le Prix d'excellence agri-écologique à l'éleveur dont la prairie naturelle possède les meilleures qualités agronomiques et écologiques. Il représentera les Pyrénées Ariégeoises au Concours général agricole au prochain salon de l'agriculture de Paris.

Contact : Julien Aït El Mekki

Le Parc à Toulouse !

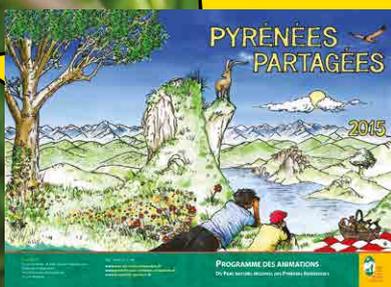
Le samedi 6 juin, le Parc sera présent au Vieux Campeur à Labège avec un gardien de refuge. Le samedi 20 juin, il sera à Décathlon à Portet-sur-Garonne avec des accompagnateurs en montagne dont les prestations ont reçu la Marque Parc. Présentation des livrets refuge, découverte du bouquetin et des techniques de suivi, dégustation de produits locaux, jeux concours pour gagner une nuit en refuge ou une randonnée sont prévus pour donner envie aux habitants de la région toulousaine de profiter de l'offre de découverte du Parc.

Contacts : Céline Arilla et Laure Letard

**Gérez votre forêt pour produire du bois
de qualité : visitez le réseau des forêts témoins**

Les petits propriétaires forestiers et le grand public sont invités à découvrir le réseau des 23 forêts témoins du Parc. Des visites gratuites sont prévues dans ces forêts : la première a eu lieu dans le Volvestre début avril. Le réseau des forêts témoins illustre différentes façons de produire du bois de qualité en prenant en compte les aspects économiques et écologiques. Chacune des forêts du réseau fait l'objet d'une fiche descriptive rassemblant données historiques, forestières, économiques et écologiques. Réalisées par l'association Sylvestre en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété forestière, le PNR, l'association Futaie irrégulière et Alliance Forêt Bois, elles sont téléchargeables sur le site internet du Parc. Le programme des visites est à découvrir dans Pyrénées Partagées.

Contact : Elodie Roulier



**Découvrez les
nouvelles
animations
du Parc
pour 2015**

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr

